Exercice 1 : Gestion des cartes bancaires

- Le demandeur désirant obtenir une carte bancaire doit en faire la demande auprès de son agence.
- La carte bancaire n'est pas accordée si le demandeur n'est pas un client de l'agence.
- Chaque jour, l'agence transmet au centre de gestion des cartes bancaires les demandes de ses clients.
- Dès que l'agence a reçu la carte bancaire en provenance du centre (en général 4 jours après la demande), elle adresse au client un avis de mise à disposition et un avis de prélèvement de la cotisation annuelle. Le client vient alors retirer sa carte.
- Si au bout de 2 mois la carte n'a pas été retirée, elle est détruite.
- Etablir le MCC et Le MCT ?